



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1803648C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2018-106</p> <p>08/02/2018</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2018

Destinataires d'exécution

DRAAF- DAAF- DDT(M) - DD(CS)PP- MTES
 ADMINISTRATION CENTRALE
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

Résumé : Télé-procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2018).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55

Fax : 01.49.55.50.82

Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la **session 2018**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile,
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- **secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture** ;
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires administratifs de l'Office national des forêts (ONF) ;
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2018 sont ouverts jusqu'au 6 mars 2018 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html>

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille	SAENES + SA AFF SOC + SA CULTURE + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SA CULTURE + SA DEFENSE + SA INTERIEUR
Amiens		SAENES
Besançon	SAENES	SAENES
Bordeaux	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR
Caen	SAENES	SAENES
Clermont-Ferrand	SAENES	
Corse	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Créteil	SAENES	SAENES
Dijon	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Grenoble	SAENES	SAENES
Guadeloupe		SAENES
Guyane		
Lille	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Limoges	SAENES	SAENES
Lyon	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR
Martinique		
Montpellier	SAENES	SAENES
Nancy-Metz	SAENES	SAENES
Nantes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA AFF SOC
Nice		
Orléans-Tours	SAENES + SA DEFENSE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA DEFENSE + SA AFF SOC + SA CULTURE + SA INTERIEUR
Paris	SAENES + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA DEFENSE + SA ONF	SAENES + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE + SA DEFENSE + SA ONF
Poitiers	SAENES	SAENES
Reims	SAENES	SAENES
Rennes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA AFF SOC
Réunion		SAENES + SA AFF SOC
Rouen	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA INTERIEUR
Strasbourg	SAENES + SA CULTURE + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA AFF SOC + SA DEFENSE + SA INTERIEUR
Toulouse	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA INTERIEUR

Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte		SAENES + SA CULTURE
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française		
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE